

Un deuxième cadre d'Omnium Finance mis en examen, la société témoin assisté

Le 16 mars 2011 à 19h08

Un cadre dirigeant du groupe de promotion et placements immobiliers Omnium Finance a été mis en examen mercredi à Toulouse pour "faux et usage de faux" concernant la validation de la formation de ses commerciaux, a-t-on appris auprès de la société.

Il s'agit du deuxième cadre mis en examen en une semaine pour le même motif.

La maison-mère du groupe, représentée par son PDG Xavier Chausson, a été entendue mercredi sous le statut de témoin assisté, a précisé Me Francis Szpiner, son avocat.

"Nous prenons acte mais estimons que les faits concernés ne constituent pas une infraction pénale", a déclaré à l'AFP le directeur général du groupe, Pierre Alberola.

Selon lui, les critiques portent sur "la forme" et n'ont fait l'objet d'aucune plainte d'investisseurs, ni de mandataires, ni même de l'ORIAS (Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance).

"On n'a trouvé qu'une douzaine de cas de commerciaux sur 500 pour lesquels il y avait eu un défaut de formation théorique", a estimé Me Szpiner.

L'enquête sur la régularité des formations données aux mandataires s'inscrit dans un dossier plus large sur les excès de la défiscalisation immobilière.

L'autre volet de l'affaire, non encore examiné par le juge d'instruction, porte sur la pratique éventuelle de baux antidatés qui auraient permis aux investisseurs de préserver leur avantage fiscal bien qu'ils n'aient pu trouver de locataire dans le délai imparti par le fisc de 12 mois suivant l'achèvement du logement.

Cette information judiciaire fait suite à une plainte pour escroquerie contre Omnium Finance déposée en 2008 par Claudy Giroz, une ancienne mandataire du groupe.

Mme Giroz s'est érigée en porte-parole d'investisseurs déçus par les promesses des spécialistes de la défiscalisation immobilière. Certains se sont trouvés ruinés et surendettés, après avoir acheté trop cher des biens mal situés et avoir perdu leur droit à la défiscalisation.

Omnium Finance a riposté, d'une part, en faisant condamner Mme Giroz pour "dénigrement" et, d'autre part, avec une procédure toujours en cours la visant pour "chantage".

"On fait de nous des boucs émissaires, cela devient pesant", déclarait M. Alberola la semaine passée.

Selon lui, on ne compte qu'une soixantaine de plaintes pour défaut de conseil sur 28.500 clients. Omnium affirme avoir dépensé 12 millions d'euros pour indemniser 700 clients perdant leur avantage fiscal.

AFP